

Numéro de dossier : 24129_A1424_96576 Numéro de contrôle: PERIO_A1424_146614		Commune : Condat-sur-Trincou
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05-53-35-66-29

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://www.dronneetbelle.fr>.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté de Communes Dronne et Belle.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire Monsieur et Madame BURZI David VEYSSIERE Natahlie Adresse : JURIS AQUITAINE, Cabinet de Périgueux N°18, Rue de Varsovie BP 70156 24530 PERIGUEUX Cedex	> Occupant (Famille) Famille BURZI
--	--

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : A 1424	Commune : Condat-sur-Trincou
Adresse : Croix de Veyrat	

Date du contrôle : 02/08/2022	Technicien : Anthony BITAUD
Conditions météo : Temps sec	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom : Monsieur BURZI David

> Avis
Avis de la collectivité : Installation non conforme Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
Délai en cas de demande de mise en conformité : Pas de délai ou 1 an (si vente)

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : **DIAGNOSTIC**

Date : **23/06/2020**

Conclusion donnée : **Installation non conforme**

Observation(s) indiquée(s) :

- Mettre de niveau le regard de répartition et s'assurer de la bonne équirépartition des effluents prétraités.

- Réhabilitation de la ventilation secondaire conformément à la réglementation en vigueur afin d'évacuer les gaz viciés et corrosifs se formant dans la filière de prétraitement extracteur à 40 cm au-dessus du faîtage).

>VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Totalemment ? **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Partiellement ? **Non**

► CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle, Résidence principale**
- Année de réalisation de la filière : **2011**
- Nombre d'habitants permanents : **7**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **6**

► CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **2431 m²**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? **Non**

► EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Oui**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Infiltration sur la parcelle**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **< 5 %**
- Présence d'arbres gênants ? **Non**
- Circulation de véhicule ? **Non**
- Constructions existantes ? **Non**
- Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? **Non**

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse toutes eaux + Pré-filtre Intégré + Bac à graisse

> Bac à graisse TP: 1

- Existence d'un bac à graisse ? **Oui**
- Volume (m³): **0.5**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Matériau du bac à graisse : **Béton**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Eaux Ménagères Cuisine**
- Quel est le niveau des graisses ? **Moyen**
- Présente-t-il des signes d'altérations ? **Non**

> Fosse toutes eaux TP: 1

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **4**
- Matériau de la fosse : **Béton**
- Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? **Oui**
- Présente-t-elle des signes d'altérations ? **Oui**
- Si signes d'altérations, observations : **Corrosion**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Ensemble des Eaux Usées**
- Remarques : - **Le couvercle du pré-filtre de la fosse toutes eaux est corrodé. Cela est dû à une mauvaise ventilation secondaire de fosse. Celle-ci doit être de diamètre 100mm, située 40cm au-dessus du faitage et munie d'un extracteur.**

> Pré-Filtre Intégré TP: 1

- Existence d'un pré-filtre ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Volume (m³) : **0.03**
- Matériaux filtrant : **Pouzzolane**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Présente-t-il des signes d'altérations ? **Oui**
- Si signes d'altérations, observations : **Corrosion**
- Remarques : - **Il est nécessaire de nettoyer le pré-filtre de la fosse toutes eaux annuellement pour éviter le passage de particules graisseuses non décantables dans le système d'épandage et augmenter la pérennité de ce dernier.**

> Observations

TP 1 : **Aucune observation.**

➤ SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse toutes eaux	Bac à graisse
Niveau de boues mesuré (%)	Inférieur à 50%	
Date dernière vidange/dernier entretien	janvier 2022	En 2020
Fréquence d'entretien	4-5 ans	2 ans
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Non	Non
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Non	Oui
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Oui	
Nettoyage personnel ?		Oui
Nom de/des entreprise(s)	SARL Périgord Assainissement	

> VENTILATION

VTL 1 : Ventilation Primaire + Ventilation Secondaire

> Ventilation Primaire 1

- Si oui, est-elle située en hauteur ? **Oui**
- Position : **Toit**
- Accessibilité **Accessible**
- Diamètre (mm) : **100**
- Matériaux : **PVC**
- Présence d'odeur ? **Non**
- Observations / Remarques : **- Tuile douille.**

> Ventilation Secondaire 1

- Si oui, est-elle située en hauteur ? **Oui**
- Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ? **Non**
- Type extracteur : **Absence d'extracteur**
- Diamètre des canalisations est-il d'au moins 100 mm ? **Oui**
- Position : **Toit**
- Diamètre (mm) : **100**
- Matériaux : **PVC**
- Présence d'odeur ? **Non**
- Observations / Remarques :
 - **- La ventilation secondaire de fosse permet l'oxygénation et l'extraction des gaz corrosifs pour le béton. Pour être conforme à la réglementation et pour un fonctionnement optimum, elle doit être de diamètre 100mm, sans coude à 90°, sans contre-pente, située 40cm d'une autre ventilation et 40cm au-dessus du faîtage et munie d'un extracteur.**

> TRAITEMENT SECONDAIRE

TS 1 : Tranchées d'épandage

> Information Générale

Tranchées d'épandage

> Positionnement

- Est-il à plus de 5m de l'habitation ? **Non**
- Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de tout arbre ? **Oui**
- Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ? **Oui**

> Dimensionnement

- Linéaire totale (m) : **60**
- Nombre de tranchées : **4**
- Linéaire unitaire (par tranche) : **15**
- Est-il significativement sous dimensionné ? **Non**

> Regard de Répartition

- Existence d'un regard de répartition ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Signes d'altérations ? **Aucun**
- Y a-t-il une stagnation d'eau ? **Non**
- Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ? **Non**
- La répartition des effluents est-elle correcte ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Est-il positionné correctement ? **Oui**
- Est-il raccordé correctement ? **Oui**
- Observations / Remarques : **- Le regard a bougé occasionnant une mauvaise répartition des eaux usées dans les drains.**

> Regard de Bouclage

- Existence d'un regard de bouclage ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Signes d'altérations ? **Aucun**
- Y a-t-il une stagnation d'eau ? **Non**
- Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Est-il positionné correctement ? **Oui**
- Est-il raccordé correctement ? **Oui**

> Observations

- Un des drains est situé approximativement à 2m du bâtir au lieu des 5m minimum requis.

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

> CONCLUSION DE L'EVALUATION

Installation non conforme

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

Installation incomplète

- Installation significativement sous dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

- Réhabilitation de la ventilation secondaire de fosse et du regard de répartition des tranchées d'épandage.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement :

TECHNICIEN

Observations Générales :

- Absence d'extracteur sur la ventilation secondaire de fosse,
- Le regard de répartition n'est plus de niveau occasionnant une mauvaise répartition des eaux usées dans les drains,
- Dans le cadre d'une vente immobilière, une vidange des prétraitements est conseillée. La communauté de communes propose cette prestation via un prestataire dans le cadre du service de vidanges groupées,
- A noter que les tranchées d'épandage sont situées à moins de 5m du bâtis et sont inadaptées au sol en place (perméable),
- Tout élément relatif à la filière d'assainissement non collectif doit être déclaré (dans le cas de rejet notamment) et accessible pour prouver son existence, son dimensionnement, son bon fonctionnement et permettre son entretien. Les travaux de réhabilitation doivent faire l'objet d'une validation de projet et d'un contrôle de bonne exécution des travaux validés par le SPANC.

Fait à : Brantôme en Périgord,

Le : 02/08/2022

Nom : Anthony BITAUD

AVIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

**AVIS: INSTALLATION NON CONFORME
INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS
CONSTITUTIFS**

Délai en cas de demande de mise en conformité: Pas de délai ou 1 an (si vente)

Observations :

Fait à : Brantôme en Périgord

Le :

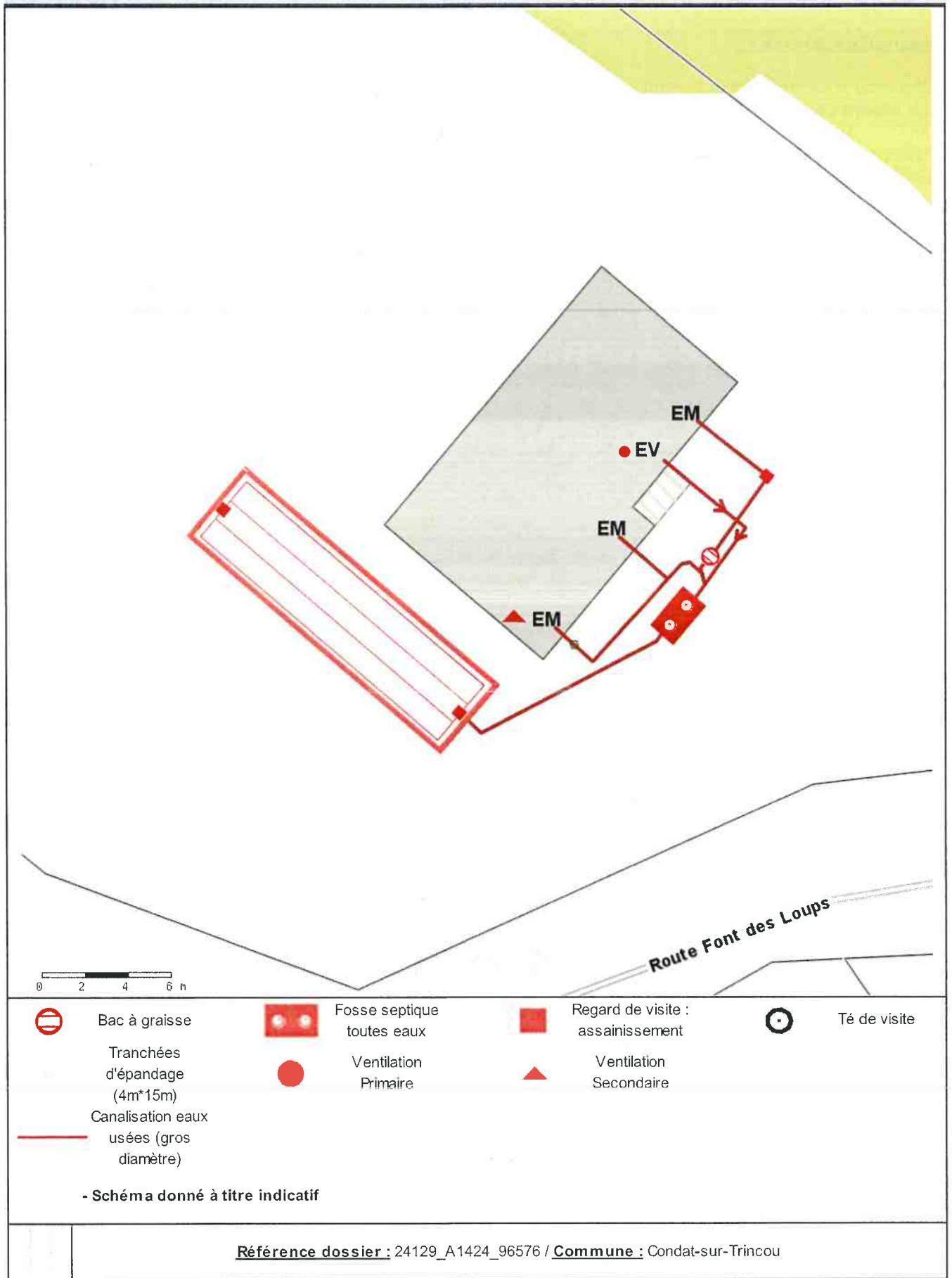
03 AOUT 2022

Signature de l'autorité compétente : Le Président, M. COUVY Jean-Paul
ou la Vice-Présidente, Mme. LANDAIS Anémone



Pour le bon fonctionnement de votre système, nous tenons à vous rappeler qu'un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement est indispensable et obligatoire (**art.15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions applicables aux installations d'assainissement non collectif**). La vidange de la fosse est à réaliser quand les boues occupent 50% du volume utile, le nettoyage d'un pré filtre une fois par an et le nettoyage d'un bac à graisses tous les 6 mois. La vidange de la fosse doit pouvoir être justifiée (**bon ou facture**) lors de nos visites de contrôles.

SCHEMA DU DISPOSITIF



Communauté de Communes Dronne et Belle